



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

**Dans sa séance du 11 mai 2023, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :**

**CONSTRUCTION DE LA « MAISON DE LA SÉCURITÉ » SITUÉE À LA ROUTE DE  
CHÊNE N° 147 : VOTE DU CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE FINANCEMENT  
(CHF 355'000.- TTC)**

Conformément 30, al. 1, let. e) et m) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par la commission Bâtiments et Infrastructures, lors de sa séance du 27 mars 2023,

vu le préavis favorable émis par la commission Finances et Contrôle de gestion, lors de sa séance du 4 mai 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

**DÉCIDE**

**par 12 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions,**

1. De procéder à une étude en vue de la construction d'une « maison de la sécurité » située à la route de Chêne N° 147.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 355'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 355'000.- TTC, afin de permettre l'exécution de cette étude.

Art. 25, al. 5 de la Loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 3 juillet 2023.

Chêne-Bougeries, le 22 mai 2023

Dominique MESSERLI  
Président du Conseil municipal